



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QU' :

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 12 JUIN 2018, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :

AVIS DE MOTION est donné par Mme Céline Geoffroy à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance, un règlement régissant l'écoulement des eaux des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Joliette.

Chacun des membres du Conseil a reçu le projet de règlement qui a été déposé lors de la même séance et il est convenu de dispenser le Conseil de la lecture de celui-ci lors de son adoption.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

DONNÉ À JOLIETTE CE 19^e JOUR DE JUIN DEUX MILLE DIX-HUIT.

Jacques Bussières
Directeur général et secrétaire-trésorier